

COMPTE RENDU

L'an deux mil neuf et le trois décembre à vingt heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël Abbey.

Etaient présents :

MM Antoine, Chanson, Mme Rougetet, MM Dion, Bredillet, Bordat, Mme Thiebaut, MM Couturier, Chaume, Brunie, Mmes Dooze, Hennequin, MM Brancourt, Collé, Lémunier, Boillin, Laurent, Mmes Bénard, Tessier, Bataille, M. Delfour, Mme Chevailler, MM Abbey, Camp, Gognat, Picci, Mmes Echaroux, Barthez, MM Deloge, Petitjean, Pelletier, Mmes Dilly, Duvois, Thiebaud, M. Charlet

Etaient représentés : Monsieur Malou donne procuration à Madame Hennequin. Monsieur Maureille donne procuration à Madame Bénard. Monsieur Guillon donne procuration à Monsieur Delfour. Monsieur Pécou donne procuration à Madame Tessier. Madame Marsan donne procuration à Monsieur Duvois.

Assistaient : Mmes Giraud, Moniot. Mrs Dornier, Prost

Etaient excusés : Mme Fromion.

Invités : Monsieur Flamand. Accueil Solidarité Familles du Conseil Général et toute son équipe.

I – PRESENTATION DE L'ACTION DU CONSEIL GENERAL – ACCUEIL SOLIDARITES FAMILLES SUR LE CANTON

Les représentants de l'Accueil Solidarités Familles sur le territoire ainsi que leur responsable ont été invités afin qu'ils puissent présenter l'action qu'ils mènent quotidiennement au profit des habitants des communes du Canton, au sein de la Maison des Services et chez les particuliers. C'est toute une palette de métiers que le Conseil Général déploie sur le territoire au service des habitants : assistantes sociales, conseillers APA, insertion professionnelle, RSA, conseils en économie sociale et familiale. Le médecin et la puéricultrice de la protection maternelle et infantile interviennent aussi bien à la Maison des Services qu'à domicile à l'intention des parents d'enfants de moins de 6 ans.

II – DELEGUE SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Comme suite à la démission de Monsieur Vitureau de son poste de conseiller communautaire et de délégué titulaire au Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des déchets ménagers, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des déchets ménagers.

Monsieur Hugues Antoine est désigné délégué titulaire en remplacement de Monsieur Vitureau.

Monsieur Yves Gognat est désigné délégué suppléant en remplacement de Monsieur Antoine.

III – FIN DU COPIEVAL II

Le contrat COPIEVAL II prend fin le 31 décembre 2009. Le 2 octobre dernier, le Préfet a organisé une réunion sur l'avenir du territoire du COPIEVAL.

Comme suite à cette réunion et afin de poursuivre l'action des COPIEVAL I et II, il a été proposé au Préfet que les 6 Communautés de Communes concernées se dotent d'une ressource mutualisée de développement territorial et économique à compter de janvier 2010.

Il lui a également été demandé de présenter le territoire du COPIEVAL au Fonds National de Revitalisation des Territoires afin d'avoir le levier complémentaire pour le développement du territoire. Le dossier de candidature a été transmis par les Services de la Préfecture au Ministère du travail, des relations sociales le 9 novembre dernier. Le Ministère de l'Economie a répondu et une enveloppe de 1 000 000 d'euros a été attribuée au territoire dans le cadre du Fonds National de Revitalisation des Territoires.

En ce qui concerne la ressource mutualisée, elle correspondrait à un poste d'animation et d'ingénierie pour les 6 Communautés de Communes; Ce poste serait porté administrativement par une collectivité.

Une convention pluriannuelle réglerait les modalités de portage, administratives, financières et organisationnelles.

Le coût est estimé pour le canton de Pontailier sur Saône à 1 632 euros par an net.

Un Comité de Pilotage composé des 6 Présidents de Communauté de Communes définirait les modalités d'action et procéderait à son évaluation.

Un Conseil de Développement permettrait d'associer l'Etat, la Région, le Conseil Général, les Députés à cette action.

Les missions du poste sont envisagées comme suit :

1. Accompagner à l'actualisation et la réalisation de diagnostics territoriaux ou thématiques nécessaires,
2. Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial par les signataires,
3. Conseiller et accompagner à la conception, formalisation et réalisation des programmes contrats, procédures ou projets opérationnels traduisant la stratégie des élus,
4. Mobiliser et animer les acteurs locaux et externes, animer les réseaux nécessaires,
5. Conseiller et accompagner à la réalisation de prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet : mettre en œuvre les compétences techniques nécessaires tant en matière de développement territorial, que techniques et réglementaires : élaboration de comptes rendus de réunion, de cahier des charges pour prestataires de services nécessaires, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'assistance à maîtrise d'œuvre, de suivi et gestion de dossiers, d'élaboration et recherche de financements, de gestion de projets,
6. Conseiller et accompagner la mise en œuvre une stratégie de communication interne et externe,
7. Contribuer à l'évaluation des actions mises en œuvre et assurer les moyens de l'évaluation de l'action,
8. Assurer la veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique et la restituer de manière synthétique et appréhendable aux élus

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et après en avoir délibéré, accepte la mise en place d'une ressource mutualisée d'ingénierie en développement territorial et économique entre les 6 Communautés de Communes de « la Grande Plaine de Saône » et autorise le Président à signer la convention correspondante.

IV – PAYS

1- Budget prévisionnel 2010 et projets 2010

Le budget Pays pour 2010 (projets transversaux) s'élève à 287 647 euros, dont :

- 195 020 € pour l'animation (ingénierie)
- 67 000 € pour la signalisation véloroute
- 4 627 € pour les panneaux de communication
- 21 000 € pour la vie associative (fête des associations et guide)

Les projets individuels Communauté de Communes :

- Maison des Services : Soutien annuel aux fonctionnements de 10 000 € au titre du FNADT Pays
- Enfance/Jeunesse : Soutien aux développements des actions jeunesse, programme à définir

Une réunion a eu lieu à Dijon dernièrement avec l'ensemble des partenaires financiers au cours de laquelle les projets et les modalités de financement ont été approuvées.

Présentation du projet Chambre d'Agriculture

Le travail sur le développement de l'agriculture durable dans le Val de Saône a été initié par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or en 2006. À cette époque, ce programme d'actions s'inscrivait dans le contexte de mise en place du Contrat de Vallée Inondable de la Saône (CVI) signé en novembre 2003, et permettait de répondre à une demande forte de la profession, pour des pratiques agricoles durables.

C'est pourquoi, à la suite de ce travail, la Chambre d'Agriculture propose une action d'information et de sensibilisation aux agriculteurs du Val de Saône sur les pratiques agricoles durables. Cette action est menée conjointement avec le Pays Beaunois, où pour ce territoire, le projet est inscrit dans son programme européen Leader.

Vie associative :

▪ *Fête des associations*

Comme chaque année, la fête des associations sera reconduite. Cette manifestation soufflera sa cinquième bougie en 2010, il pourra être imaginé un caractère original pour fêter cet anniversaire si les associations le souhaitent. Pour rappel, le forum des associations permet de mettre en avant les associations du Pays lors d'une demi-journée destinée à promouvoir les actions locales. Elle se clôture par une soirée d'information thématique auprès des dirigeants des associations.

▪ *Guide des associations*

À mi-parcours du Contrat de Pays, le guide des associations édité pour la première fois en septembre 2006 sera mis à jour en 2010. Une enquête a d'ores et déjà été transmise aux associations du territoire souhaitant être inscrite dans le répertoire. Cette nouvelle édition sera disponible pour le prochain forum.

2 – Demandes de financement postes Animateurs Pays

Comme chaque année, il convient de solliciter les financements pour les postes portés par la Communauté de Communes, à savoir les postes d'Animation Généraliste et Touristique.

Animateur Généraliste

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, sollicite les financements au titre de l'année 2010 pour ce poste :

- Sollicite une aide du Conseil Régional au titre du contrat de Pays 2007-2013 et du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires », des fonds Européens au titre du FEADER.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet

Animateur Touristique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, sollicite les financements au titre de l'année 2010 pour ce poste :

- Sollicite une aide du Conseil Général de Côte d'Or au titre du dispositif « appui aux territoires ».
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet

Rémunération postes Animateurs Pays

- Le Conseil Communautaire accepte la revalorisation de 1 % du salaire des animateurs généralistes et touristiques du Pays Plaine de Saône Vingeanne pour l'année 2010.
- Le Président est autorisé à établir et signer l'avenant correspondant.

V – TOURISME

1 - Suivi des actions tourisme

▪ *Point signalétique tourisme :*

La signalétique touristique dont l'implantation relevait de la compétence du Conseil Général est installée cette semaine par une entreprise privée (travaux pris en charge par le département, comme initialement prévu dans le schéma)

▪ *Mobilier signalétique véloroutes :*

Le schéma de signalisation touristique des véloroutes viendra compléter les panneaux routiers déjà mis en place sur le Pays. Le Comité de Pilotage se réunit régulièrement pour définir les types de supports et les informations à renseigner le long des chemins de halages et des itinéraires cyclables. Les préconisations devraient être rendues au printemps 2010.

▪ *Communication Tourisme Pays :*

L'édition d'un guide touristique de Pays a permis de présenter l'ensemble des activités du territoire et permet d'envisager une promotion approfondie du secteur. C'est pourquoi, en collaboration avec les Offices du Tourisme du Pays, un programme d'actions et de promotions du territoire a été établi (salons, foires, manifestations locales...). Afin de mener à bien cette action, cette fiche a pour ambition l'équipement de matériel et d'outil de communication (panneaux de communication, barnum, stand parapluie...). Le matériel sera exploité pour les manifestations représentant l'ensemble du territoire (Loisiroscope, Salon de l'agriculture, sensibilisation sur les aires

d'autoroute...) et de manière plus « locale » pour les animations des Offices du Tourisme à titre individuel.

En collaboration avec les Offices de Tourisme, deux maquettes ont été réalisées pour l'impression de deux panneaux d'exposition.

1. Visuel pour le stand parapluie (3m*3m)
2. Composition pour le panneau dépliant (0.90m*2.10m)

Note : ces compositions sont en cours de finalisation.

▪ *Parcours éco-pagayeurs :*

Les dossiers de demande de financement (Conseil Régional, FEADER) sont en cours d'instruction. Le Conseil Général est sollicité dans le cadre du Contrat Ambition Côte d'Or. Concernant le fonctionnement et le mode de gestion de ce parcours, ce sujet sera abordé en commission tourisme ce vendredi 4 décembre.

2 – **Subvention Office de tourisme 2010**

Pour le moment, il convient de délibérer sur le versement d'un acompte de subvention au 15 janvier 2010 d'un montant de 5 000 euros qui permettra à l'Office du Tourisme d'acquitter ses dépenses à cette échéance. Le montant global de la subvention pour 2010 sera déterminé au vu du budget 2010 de l'Office de Tourisme.

La somme versée au 15 janvier 2010 sera déduite du montant global attribué pour les versements ultérieurs.

Délibération :

Le Conseil Communautaire accepte de verser une subvention à l'Office du Tourisme d'un montant de 5 000 euros au 15 janvier 2010

3 – **Distribution soupe à l'oignon – A 39**

⇒ Le Conseil Communautaire accepte de participer dans les mêmes conditions que les années précédentes à l'opération de communication « Distribution de Soupe à l'Oignon sur l'aire d'autoroute A39 » et autorise le Président à signer la convention

Pour mémoire, le budget s'élève approximativement à 120 euros.

VI – **ENFANCE/JEUNESSE**

1- **Suivi du dossier Construction d'une Structure Multi Accueil**

Les travaux suivent leur cours.

Le dossier de consultation pour l'acquisition du mobilier et matériel est en cours de préparation.

2- **Tarifs Accueil de Loisirs et stages nature environnement pour 2010**

La tarification pratiquée aux familles n'est pas jugée satisfaisante par les services de la CAF, ils s'interrogent sur l'intérêt d'avoir 5 tranches de QF sur une plage aussi restreinte 0 € à 814 €. Ils font remarquer que le nombre de tranches peut être conservé, leur élargissement peut être étudié.

Les tranches de quotient familial ont été réaménagées : toujours 5 tranches, mais fusion entre la tranche A et B, devenue tranche A pour le tarif 2010. Élargissement des tranches, on passe de 0 à 1 121 € (au lieu de 814 €)

Rappel du calcul du quotient familial : Montant imposable/nombre de parts/12, chiffres extraits du dernier avis d'imposition reçu.

Ces tarifs seront applicables en 2010 pour l'Accueil de Loisirs des petites vacances et des grandes vacances et pour l'accueil du mercredi, des petites vacances et des grandes vacances à la Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte le tarif de l'accueil de loisirs pour 2010 comme suit :

Journée avec ou sans repas, 1/2 journée avec ou sans repas

Accueil de Loisirs Collège Isle de Saône-Maternelle de Pontailler sur Saône

Accueil de Loisirs à la Maison de l'Eau de la Pêche et de la Nature

Quotient familial		Enfants fréquentant le centre			Enfants fréquentant le centre		
		1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus
		journée + repas			Journée sans repas		
de 0 à 285,99 €	A	10,40 €	9,78 €	9,16 €	6,30 €	5,68 €	5,06 €
de 286 à 508,99 €	B	11,40 €	10,78 €	10,16 €	7,30 €	6,68 €	6,06 €
de 509 à 813,99€	C	12,60 €	11,98 €	11,36 €	8,50 €	7,88 €	7,26 €
de 814 à 1119,99	D	13,26 €	12,64 €	12,02 €	9,16 €	8,54 €	7,92 €
Au dessus de 1121 €	E	13,46 €	12,84 €	12,22 €	9,36 €	8,74 €	8,12 €

Quotient familial		Enfants fréquentant le centre			Enfants fréquentant le centre		
		1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant et plus
		1/2 journée avec repas			1/2 journée sans repas		
de 0 à 285,99 €	A	7,25 €	6,94 €	6,63 €	3,15 €	2,84 €	2,53 €
de 286 à 508,99 €	B	7,75 €	7,44 €	7,13 €	3,65 €	3,34 €	3,03 €
de 509 à 813,99€	C	8,35 €	8,04 €	7,73 €	4,25 €	3,94 €	3,63 €
de 814 à 1119,99	D	8,68 €	8,37 €	8,06 €	4,58 €	4,27 €	3,96 €
Au dessus de 1121 €	E	8,78 €	8,47 €	8,16 €	4,68 €	4,37 €	4,06 €

3 - Animation Accueil de loisirs : Rémunération des animateurs

Le Conseil Communautaire décide d'augmenter la rémunération des animateurs de 2.5 % à partir des vacances d'hiver 2010, par rapport à la rémunération du 1^{er} juillet 2009 et charge le Président d'appliquer cette décision dans les contrats.

4 – Acquisition de Tests WPPSI3 pour le RASED

Le RASED a sollicité un financement de 1 240 euros pour l'achat de tests destinés aux enfants de maternelle. La précédente version actuellement disponible au RASED n'est plus valide.

Délibération : Le Conseil Communautaire accepte l'achat du test WPPSI3 pour le RASED au profit des enfants des écoles maternelles.

5 – Subvention Mission Locale 2010

Le Président fait part de la demande de cotisation de la Mission Locale. Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte de verser :

- ⇒ une cotisation de 3 148.64 euros à la Mission Locale soit 0.44 euros par habitant
- ⇒ sur le budget 2010

6 – Subvention collège : financement des actions « collège au cinéma, à l’opéra et au théâtre »

Le collège a participé cette année aux opérations Collège au cinéma, à l’opéra et au théâtre. Il manque 450 euros pour permettre aux enfants de participer à la première représentation à Dijon pour financer le second bus nécessaire au transport de tous les élèves de 6^{ème}.

Je vous propose d’attribuer une subvention de 500 euros au collège pour permettre aux élèves de participer à cette action.

Délibération :

Le Conseil Communautaire attribue une subvention au collège de 500 euros pour permettre aux enfants de participer à l’action « Collège au cinéma, à l’opéra et au théâtre ».

VII – DECHETS MENAGERS

1 – Tarif redevance 2010

Comme chaque année, le tarif de la redevance des déchets ménagers doit être voté avant le 31 décembre.

Ce tarif est établi sur la base des dépenses relatives à la mise en œuvre du service :

- Participation demandée par le Syndicat Mixte des Déchets
- Dépenses pour la mise en œuvre du recouvrement au sein de la Communauté de Communes (salaire et charges de l’agent chargé du suivi et frais postaux)

Le Syndicat Mixte des déchets a annoncé la participation de la Communauté de Communes pour 2010. Elle est estimée à 572 637 euros, soit une augmentation d’environ 16.75 % justifiée par l’augmentation des frais de traitement.

Le produit nécessaire à l’équilibre du budget s’élève à 586 043 euros, soit une augmentation de 15 % du tarif par rapport à 2008.

La contribution au Syndicat Mixte est une dépense obligatoire pour la Communauté de Communes qui doit être équilibrée par la redevance enlèvement des ordures ménagères.

Pour comparaison, les coûts des autres collectivités sont les suivants :

	Pontailier/Mirebeau	SMOM		Auxonne	CCVO	Nuits St G	Gevrey
	2008	2008	2009	2008		2007	2008
Collecte déchets ménagers	21,26	17	16	25,07		25	} 40,25
Traitement déchets ménagers	12,08	23	25	23,56		16	
Collecte sélective		7	7			18	
Déchetteries	25,57	15	15	28,21		24,8	26,1
PAV	10,49			20,97			19,35
Administration	3,91	6	6				4,53
Communication	0,9			0,67		2,6	
TOTAL	74,21	68	69	98,48	88,22	86,4	90,23

Le Bureau, après discussion, a décidé de proposer au vote du Conseil Communautaire le tarif de la redevance des déchets ménagers comme suit avec 15 % d'augmentation :

CATEGORIES	REDEVANCE 2010
Foyer 1 personne.....	93
Foyer 2 personnes.....	168
Foyer 3 personnes.....	199
Foyer 4 personnes et plus.....	239
Résidence secondaire.....	129
Caravane	72
Restaurant – petit.....	304
Restaurant – moyen.....	420
Restaurant – grand	666
Gîte.....	169
Chambre d'hôtes.....	129
Local professionnel.....	70
Entreprise avec réfectoire et autres assimilés (forfait).	304
Moyenne surface (forfait).....	2154
Camping 25 places (forfait).....	239
Camping 30 places (forfait).....	420
Camping 160 places (forfait).....	1634

Le bureau propose les tarifs suivants pour :

- la 2^{ème} collecte : 20 euros par mois en 2009
- L'accès des artisans aux déchetteries : 9 euros par m3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tarif de la redevance des déchets ménagers pour 2010 comme suit :

CATEGORIES	REDEVANCE 2010
Foyer 1 personne.....	93
Foyer 2 personnes.....	168
Foyer 3 personnes.....	199
Foyer 4 personnes et plus.....	239
Résidence secondaire.....	129
Caravane	72
Restaurant – petit.....	304
Restaurant – moyen.....	420
Restaurant – grand	666
Gîte.....	169
Chambre d'hôtes.....	129
Local professionnel.....	70
Entreprise avec réfectoire et autres assimilés (forfait).	304
Moyenne surface (forfait).....	2154
Camping 25 places (forfait).....	239
Camping 30 places (forfait).....	420
Camping 160 places (forfait).....	1634

REGLEMENT

A - ETABLISSEMENT DES LISTES DE REDEVABLES

- ⇒ Mises à jour à chaque fin d'année civile par les communes.
- ⇒ Le nombre de personnes par foyer pris en compte est notifié aux familles.
- ⇒ Les redevables devront adresser leurs réclamations écrites et motivées à la Communauté de Communes, accompagnées des justificatifs demandés ci-dessous.
- ⇒ En cas de départ partiel du foyer ou de décès, prévenir la Communauté de Communes
- ⇒ En cas de départ définitif du foyer complet, prévenir la Communauté de Communes
- ⇒ **Chaque redevable devra fournir les pièces justificatives pour tout changement de catégorie**, départ ou arrivée. Tout départ devra être justifié par un certificat du nouveau domicile de la personne concernée.
- ⇒ Tout mois commencé est dû.
- ⇒ Sauf demande des usager, les régularisations positives ou négatives du montant de la redevance dont le montant sera inférieur à 8 euros ne feront l'objet d'aucune émission de titre complémentaire ou de réduction.
- ⇒ Pour les logements locatifs, la facturation sera adressée aux locataires et non aux propriétaires.

B - MISE EN RECOUVREMENT

- ⇒ Chaque année, au cours du 1^{er} trimestre

Redevance accès des professionnels en déchetteries

Le tarif de la redevance accès des professionnels en déchetteries est maintenu à 9 euros par m³ pour l'exercice 2010

Tarif 2^{ème} collecte 2010

Délibération :

Le Conseil de Communauté fixe le tarif de la deuxième collecte en période estivale :

- Du 1^{er} juin au 30 septembre
- **A 20 euros par mois**
- Facturée par la Communauté de Communes
- A chaque demandeur qui devra se faire connaître.

2 – Information par le Président du Syndicat Mixte des Déchets sur le projet de construction d'une nouvelle déchetterie

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers a donné l'ordre de service au bureau de maîtrise d'œuvre pour travailler sur le projet. Projetec a élaboré une première esquisse qui va être étudiée au cours d'une réunion Communauté de Communes/Syndicat Mixte avant présentation aux représentants de SITA FD.

VIII – SATI 21/CYBERBASE

1 - Matériel

Le matériel est en cours de commande.

2 – Recrutement

Sur l'ensemble des personnes reçues, 2 présentent le profil requis pour le poste. Une seule peut bénéficier d'un contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi) après demande de dérogation auprès de Pôle Emploi pour une durée de 6 mois.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte de créer le poste en contrat aidé selon la réponse faite par POLE EMPLOI

- A raison de 35 heures hebdomadaires
- Au taux horaire brut de 12 euros
- Pour une durée de 6 mois

IX – CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR

Les fiches action sont rédigées. Un rendez vous doit maintenant être organisé avec Monsieur Loth pour faire le point sur le dossier. Dès que les fiches actions seront actées, elles seront transmises aux communes.

X – FINANCES

Décision modificative

Le Conseil Communautaire adopte la décision modificative suivante :

Investissement (service tourisme)

Dépenses	
45811	+985
45812	+1634
45813	+235

Recettes :	
45821	+985
45822	+1634
45823	+235

XI – PERSONNEL

1- Augmentation durée hebdomadaire

Le Conseil Communautaire décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de Patricia Ledan de 30 h à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Sollicite la suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 30 heures hebdomadaires
- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe de 35 heures hebdomadaires

2 – Rémunération contrat aidé Lydie Kutzner

Lydie Kutzner est embauchée à la Communauté de Communes depuis octobre 2007. Son contrat a été renouvelé au SMIC en octobre dernier.

Le Président propose, compte tenu du travail réalisé au sein de la Maison des Services et du fait qu'elle n'a pu dans le cadre d'un contrat aidé bénéficier d'aucune prime ou augmentation, d'augmenter son salaire brut horaire de 3 %, soit de 8.82 euros de l'heure à 9.08 euros de l'heure.

Délibération : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le salaire de Lydie Kutzner de 3 % et autorise le Président à signer l'avenant au contrat.

3 – Travail à Temps Complet Nadège Hamy

Le Président fait part de la demande de Madame Nadège Hamy qui sollicite l'exercice de son activité à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

⇒ Accède à la requête de l'agent

4 – Prestation de services secrétariat

SIVOS de Talmay

Le Président fait part de la demande du SIVOS de Talmay pour bénéficier de la prestation de services secrétariat à raison de 4 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte de réaliser une prestation de services secrétariat au profit du SIVOS de Talmay à raison de 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Président est autorisé à établir et signer la convention de prestation de services secrétariat

Commune de Talmay

Comme suite à la création du SIVOS de Talmay, la commune de Talmay sollicite la réduction de la durée hebdomadaire de la prestation de services secrétariat de 2 heures à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Président est autorisé à établir et signer l'avenant correspondant.

XII – QUESTIONS DIVERSES

Consultations lancées pour le compte des communes

DEFIBRILATEURS et REGISTRES

Nous avons reçu les résultats de la consultation lancée.

DEFIBRILATEURS :

A matériel équivalent :

- Boutillon : 1 817.00 euros ht
- Mutations médical : 1 880.00 euros ht
- Le carré médical : 1 814.91 euros ht

RELIURES

C'est la proposition de la Société André Vercey pour un montant total de 3 452.95 hors taxes qui est la plus avantageuse.

Les conditions sont valables si les communes réalisent l'acquisition chez le même prestataire.